

Vers un BAC+3

BTSA BioQUALIM

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

**Qualité, alimentation, innovation
et maîtrise sanitaire**

Code RNCP : 36937 - Date enregistrement : 15/05/2022

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTSA BioQUALIM est une formation diplômante de niveau 5 permettant à son titulaire d'être capable de :

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui ;
- Construire son projet personnel et professionnel ;
- Communiquer dans des situations et des contextes variés ;
- Manager une équipe ;
- Elaborer un nouveau produit / process ;
- Garantir les performances d'une ligne de production ;
- Conduire une production agroalimentaire ;
- Contribuer à la stratégie RSE et à la politique qualité de l'entreprise.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.es en formation, les candidat.es doivent, à la date d'entrée en formation :

- être âgé-es de moins de 30 ans,
- être titulaires d'un Baccalauréat :
 - * soit technologique (STAV, STL, STI2D),
 - * soit général à orientation scientifique,
 - * soit professionnel dans la filière concernée, ou autre.

Les autres candidatures pourront être étudiées si le/la candidat.e présente une bonne motivation.

- avoir signé un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait sur dossier « **Parcoursup** » et entretien avec l'équipe des formateur/rices en charge des enseignements. Les critères pris en compte sont le niveau scolaire, la motivation, les expériences sociales et professionnelles.

APPRENTISSAGE



DURÉE

Formation alternée sur deux ans :

- 20 ou 21 semaines en centre par an soit en moyenne 717.5h/an
- 27 ou 26 semaines en entreprise par an soit en moyenne 927.5h/an
- 5 semaines de congés payés par an

De septembre à juin

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Pratiques sur plateaux techniques

Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.

Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences.

+ d'informations sur cfa.naturapole.fr

**CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT
ACCESSIBLE EN FORMATION
INITIALE SCOLAIRE OU EN VAE
(NATURAPOLE.FR)**

CONTENU DE LA FORMATION

Unité d'enseignement	Intitulé	Heures
UE 1.1	Maîtrise de son contexte professionnel	84
UE 1.2	Planification d'une production	112
UE 1.3	Enjeux socio-économiques de la société	110
UE 1.4	EPS	20
UE 2.1	Réalisation et contrôle d'une production	176
UE 2.2	Analyse de l'atelier de fabrication en milieu professionnel	50
UE 2.3	Compréhension des enjeux économiques	70
UE 2.4	EPS	30
UE 3.1	Conception et développement d'un produit alimentaire innovant	195
UE 3.2	Gestion d'une situation de management	31
UE 3.3	Gestion de projet	60
UE 3.4	EPS	20
UE 4.1	Optimisation de l'activité de l'atelier	105
UE 4.2	Etude de la stratégie de la responsabilité sociétale de l'entreprise	35
UE 4.3	Insertion dans un environnement professionnel international	77
UE 4.4	Découverte d'un nouveau contexte professionnel et culturel	85
Pluridisciplinarité	Pluridisciplinarité	140

ÉVALUATION - VALIDATION

Les étudiant.es inscrit.es au CFA de Seine-Maritime bénéficieront de l'intégration de ce diplôme dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat). La formation sera organisée en 4 semestres et leur permettra, en cas de réussite aux contrôles continus (écrit-oral-dossier-pratique), d'acquérir 30 crédits par semestre. L'obtention de l'examen du BTS BioQUALIM correspond à l'acquisition de 120 crédits.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2021-2025) : 90%
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2022) : 33%
- Taux d'insertion dans le métier visé (sortants 2023) :
- Taux de poursuite d'études (sortants 2022) : 0%
- Taux moyen de satisfaction (2021-2025) : 84%
- Taux de rupture de contrat d'apprentissage : 12.5%
- Taux d'interruption en cours de formation : 0%

RÉMUNÉRATION pour l'apprentissage

Âge	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
Année / Classe				
1 ^{re} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

CONTACT secrétariat : Tél. 02 35 56 39 26 - cfa.yvetot@educagri.fr

📍 Allée du lycée agricole - 76190 Auzebosc